

Image not found or type unknown



## Primes trimestrielles sur contrat

Par **Rubio**, le **03/03/2008** à **16:51**

Cadre dans une entreprise, je viens d'être licencié après une période d'essai de 3 mois. Le contrat de travail mentionne, en plus de ma rémunération fixe, une prime trimestrielle (pouvant atteindre 3000 euros) dont les modalités devaient faire l'objet d'un avenant au dit contrat. Cet avenant ne m'a jamais été soumis. Le solde de tout compte qui m'a été remis à l'issue des 3 mois ne comprend aucun élément de prime. J'ai contesté cela. Qu'en est-il au regard de la législation ?